

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 7 SEPTEMBRE 2010

Procès-verbal d'une assemblée tenue le 7 septembre 2010 à 19 h, en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour soumettre les projets de règlement n^{os} 1276-04, 1568 et 1599 à une consultation publique quant à leur objet et aux conséquences de leur adoption.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée : Le greffier M. Jean St-Antoine.

Est aussi présente :

La directrice générale, M^{me} Manon Bernard, agissant à titre de secrétaire de la séance.

À 19 h, M. le maire mentionne que le Conseil a adopté le 19 juillet 2010 le projet de règlement 1276-04. Il ajoute que le Conseil a également adopté le 2 août 2010 les projets de règlement n^{os} 1568 et 1599. Il explique ensuite aux personnes présentes la nature de ces projets de règlement :

Projet de règlement n^o 1276-04 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de construction n^o 1276 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin d'inclure les résidences dérogatoires érigées en zones agricoles dans les zones d'exception autorisant la reconstruction après incendie ou autrement démolie ».

L'objet du projet de règlement n^o 1276-04 est décrit dans le titre.

Projet de règlement n^o 1568 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Les Cours Valois inc. » pour la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux ainsi que les modalités de cession et d'entretien des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire sur le lot 4 525 066 ptie face à la rue Valois et tous les travaux connexes requis pour ce projet et ce, aux frais du promoteur ».

L'objet du projet de règlement n^o 1568 est décrit dans le titre.

Projet de règlement n^o 1599 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « 9121-9881 Québec Inc. » pour la préparation des plans et devis, la surveillance, les travaux de fondation de rues et les services municipaux d'aqueduc, d'égout domestique et d'égout pluvial relatifs au projet "Champfleury" phase 9 (rue Chopin, Lully et une partie de la rue Ravel) y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes requis pour ce projet et ce, aux frais du promoteur ».

L'objet du projet de règlement n^o 1599 est décrit dans le titre.

Par la suite, M. le maire invite les personnes qui désirent s'exprimer sur ces projets de règlement à le faire.

Toutes les personnes qui désiraient s'exprimer sur lesdits projets de règlement ayant eu l'occasion de se faire entendre devant les membres du Conseil, l'assemblée est levée à 19 h 06.

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier